



**PRÉFET
DE SAINT-PIERRE
ET MIQUELON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Test virologique obligatoire pour se rendre à Saint-Pierre et Miquelon

Saint-Pierre, le 7 juillet 2020

Dans la perspective de la promulgation prochaine de la loi organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire, la préfecture souhaite informer dès à présent les personnes qui voyageront à destination de Saint-Pierre et Miquelon à compter du 11 juillet 2020 qu'il leur sera obligatoire de présenter le résultat d'un examen biologique de dépistage virologique ne concluant pas à une contamination par le covid-19.

Les voyageurs sont en conséquence invités à prendre leurs dispositions pour faire réaliser ce test dans les 72 heures précédant leur embarquement.

Tél : 05 08 41 10 40
Mél : cabinet@spm975.gouv.fr
Contact presse

Place du Lieutenant-colonel Pigeaud
97500 Saint-Pierre et Miquelon